

# BÂTIMENT DE LA ROUTE DES BONNESFONTAINES 26

## INFORMATIONS GENERALES

### 1. Situation du bâtiment

Le bâtiment de la route des Bonnesfontaines 26 est situé dans le quartier de Torry. Il fait partie d'un complexe abritant un home pour personnes âgées (au N° 24) et un foyer pour des enfants et des jeunes (N° 30-38).

### 2. Transports publics

La route des Bonnesfontaines 26 est à 2 minutes à pied de l'arrêt de bus. Il faut ensuite 9 minutes en bus pour se rendre jusqu'à la gare. Passage devant l'université Miséricorde de Fribourg en 5 minutes.

Ligne 5 – Torry des TPF (Transports publics fribourgeois)

Vous pouvez vous procurer un horaire de bus et un abonnement à la gare routière TPF de Fribourg. Voir également le site internet des TPF (sous la rubrique adresses utiles).

### 3. Logement

9 chambres sont proposées à des étudiants (Université, HES, etc.). La grandeur des chambres varie entre env. 22 m<sup>2</sup> et env. 25 m<sup>2</sup>. Celles-ci sont toutes équipées d'une salle de bains avec douche et d'un WC. **Aucun coin cuisine n'est mis à disposition**, toutefois les appareils ménagers suivants peuvent être installés dans la chambre : petit frigo, micro-ondes et bouilloire. Les chambres sont équipées d'une commode, d'un bureau avec une chaise et d'une petite étagère murale.

### 4. Clés

Une clé de boîte aux lettres ainsi qu'une clé d'appartement (permettant également d'ouvrir la porte d'entrée principale) seront remises au locataire.

### 5. Cave et galetas

Aucune cave ni galetas n'est mis à disposition.

### 6. Buanderie

**Il n'y a pas de buanderie mise à disposition** et il est interdit d'installer un lave-linge ou un tumbler dans la chambre louée. Il est également interdit de laver ou suspendre du linge dans la chambre.

### 7. Vélos/scooters

Les vélos et scooters peuvent être parqués près de l'entrée principale.

### 8. Stationnement des voitures

Il n'y a pas de place de stationnement à disposition des locataires sur la place de parc située devant les bâtiments 26 à 36. Les propriétaires de voiture doivent donc utiliser les places de parc à l'extérieur de l'enceinte ou les parkings payants de la Ville.

## **9. Electricité**

La consommation d'électricité est comprise dans le prix de location.

## **10. Téléréseau - Internet**

Il n'existe pas de réseau Wi-Fi. Le locataire a la possibilité de s'abonner au téléréseau (Swisscom).

## **11. Gestion des déchets**

Les déchets ménagers doivent uniquement être **déposés dans les sacs à poubelles bleus officiels de la ville de Fribourg** (disponibles dans tous les commerces importants).

Le/La locataire dépose les déchets triés aux endroits prévus par le bailleur ou par la Commune de Fribourg. Il/Elle se conforme aux instructions qui lui sont données à ce sujet. Dans tous les cas, le/la locataire supporte les frais et taxes en rapport avec le tri, la gestion et l'évacuation des déchets ménagers. Des informations détaillées sur le ramassage, l'élimination et le recyclage des différents types de déchets sont consultables sur le site internet de la ville de Fribourg, rubrique Edilité, gestion des déchets.

## **13. En cas de dégâts ?**

La réparation de petits dégâts et l'entretien courant de la chambre sont à la charge du locataire. Pour les autres cas, veuillez-vous adresser au concierge (voir rubrique adresses utiles).

## **14. Le loyer**

Des bulletins de versement seront fournis au locataire. Le loyer mensuel est payable d'avance avant la fin du mois précédent. En cas de rappel, des frais seront facturés.

## **15. Dépôt**

La contre-valeur de deux mois de location est à constituer par le/la locataire avant la remise des clés.

## **16. La sous-location**

Elle n'est autorisée qu'avec l'accord du propriétaire. Le/La locataire contractant continue à engager sa responsabilité pour le paiement du loyer ainsi que pour d'éventuels dégâts causés par la personne qui sous-loue.

## **17. Contrôle des habitants**

Dans la semaine qui suit votre emménagement, vous avez l'obligation de vous présenter au bureau du Contrôle des habitants de la commune de Fribourg et de remettre une attestation de domicile de votre commune de domicile. (voir rubrique adresses utiles).

## **18. Pour plus de renseignements**

Vous pouvez vous adresser au Service de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg.  
Tél. 026 / 351.78.04.

## **ADRESSES UTILES :**

### **Raccordement téléphonique**

Swisscom-Fribourg-Centre  
Avenue de la gare 18, 1700 Fribourg

Tél. 0800.800.800

### **Redevance radio/TV**

Serafe AG  
Case postale  
8010 Zurich

Tél. 058 201 31 67  
<https://www.serafe.ch/fr/contact/>

### **Contrôle des habitants**

Rue Saint-Pierre 10  
1700 Fribourg  
Lundi au vendredi : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00  
Veilles de fêtes : jusqu'à 11h.30 ou 16h.00

Tél. 026 351 71 31  
[www.ville-fribourg.ch/controle-habitants](http://www.ville-fribourg.ch/controle-habitants)

### **Déchetterie communale des Neiges**

Rte des Neiges 50, Fribourg (en vieille ville)  
1700 Fribourg  
Lundi au jeudi de 07h00 à 11h30 et de 13h45 à 16h30  
Vendredi et veilles de fêtes : 07h00 à 11h30 et 13h45 à 15h30  
Samedi : 08h00 à 11h00

Tél. 026 351 75 75  
[www.ville-fribourg.ch/dechets/dechetterie](http://www.ville-fribourg.ch/dechets/dechetterie)

### **Bourgeoisie de la Ville de Fribourg**

Rue des Alpes 10, 1700 Fribourg  
Lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 – 14h00 à 16h00

Tél. 026 351 78 04  
[www.ville-fribourg.ch/bourgeoisie](http://www.ville-fribourg.ch/bourgeoisie)

### **Concierge du bâtiment**

M. Christian Chappuis

Tél. 026 469 75 55

### **Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA**

Rue Louis-d'Affry 2  
Case postale 1536  
1701 Fribourg

Tél. 026 351 02 00  
[http://www\(tpf.ch/](http://www(tpf.ch/)